

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi 12 août 2022 à 17h00

L'assemblée générale ordinaire, régulièrement convoquée, s'est tenue ce vendredi 14 août à 17 heures en la Chapelle Notre Dame de Haute Lumière, aux Saisies. Le président Jean-Noël NAUD assure la présidence de l'Assemblée générale.

Adhérents présents ayant signé la liste d'émargement 21

Adhérents représentés par des pouvoirs 35

TOTAL des membres présents ou représentés : 56

Nombre total d'adhérents à jour de cotisation : 140

Quorum pour l'AG extraordinaire et ordinaire : ¼ des adhérents, soit 35

Jean-Noël NAUD, accueille les participants et les informe que l'Assemblée générale peut valablement délibérer puisque le quorum est atteint.

Il est alors procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 - Rapport moral du Président et du Conseil d'administration

« Mesdames, messieurs, chers adhérents et donateurs,

C'est avec grand plaisir que nous nous retrouvons pour cette assemblée générale, cette fois sans les contraintes sanitaires, mais avec un très beau temps propice aux randonnées, que vous avez, sans doute, écourtées pour participer à ce rassemblement...soyez-en remerciés !

En ce début de séance, pour les membres du CA et moi-même, nos pensées vont vers notre ami Serge Ménager, administrateur en charge du suivi des travaux au sein de notre association, qui nous a quittés il y a quelques semaines. Nous nous associons à la peine de sa famille, et avons demandé que la messe de dimanche prochain, à 18 h ici même, soit célébrée également à son intention.

Je vous propose de faire une minute de silence....

Mesdames, messieurs, vous voilà réunis, à quelques jours près, 20 ans après la consécration de cet édifice, en l'été 2002, par l'archevêque de Chambéry, Mgr Laurent

ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

*Ulrich, et qui sera baptisé définitivement sous le vocable de **Chapelle Notre-Dame de Haute Lumière**.*

C'est donc pour nous l'occasion de rendre une nouvelle fois hommage à ces femmes et à ces hommes qui, sous la houlette de leur président fondateur, Jean Raynaud, tous animés par la foi « qui transporte les montagnes », se sont lancés, il y aura bientôt 25 ans, dans cette formidable aventure que constitue la construction d'une église.

Hommage aussi à toutes celles et ceux qui, depuis la création de l'association, et à quelque niveau de responsabilité que fut le leur, ont tous œuvré pour écrire cette belle histoire de Notre Dame de Haute Lumière !

C'est dans cette continuité que nous nous situons, nous que vous avez chargés de gérer notre association forte aujourd'hui de près de 140 adhérents.

L'année 2021 n'a pas connu d'événements particuliers et nous avons continué à veiller à l'entretien du bâtiment.

L'important dossier d'habillage du clocher est toujours en cours. Nous aurions souhaité que, à ce jour, ces travaux soient commencés. Des dysfonctionnements, dus à la non réception de documents qui nous auraient été adressés par la mairie, pour information complémentaire concernant le fait que le Col des Saisies étant un site classé, l'avis de l'architecte des bâtiments de France doit être sollicité : tout cela a engendré des retards administratifs.

Nous en reparlerons plus tard, avec Martine Viallet, vice-présidente, et Bernard Périno, architecte mandaté pour suivre ce chantier, que nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous aujourd'hui.

A ce sujet, je voudrais rappeler, haut et fort, ce que je vous disais dans le rapport moral de l'année dernière : « choisir la solution la plus sûre, la plus efficace, la plus pérenne...une solution qui conserve l'esthétique de l'élancement de ce clocher et de toute la symbolique qui s'y rattache... ».

Nous sommes toujours en discussion avec la municipalité pour la mise à disposition au sol de deux places de parking réservées aux responsables de la chapelle.

Nous avons rendu plus attractif le site internet, surtout dans la partie « actualités », grâce aux interventions régulières d'Hélène Auclair et Xavier Liffan pour la mise à jour.

Le travail d'archivage électronique de tous les éléments constitutifs de la vie de notre association, permettant ainsi aux futures générations d'avoir accès à l'historique de l'ACCS, dont je vous avais parlé l'an dernier, est maintenant opérationnel, et je remercie Philippe Debin qui a pris en mains cette responsabilité.

Nous entreprenons également un « toilettage » des statuts, comme c'est souvent le cas dans les associations, rendu nécessaire suite à l'exercice pratique de notre fonctionnement et à la mise en conformité avec les évolutions de la jurisprudence en matière de droit associatif, comme également la volonté de clarifier le pouvoir de l'affectataire dans les actes décisionnels de la vie de notre association.

Certains administrateurs sont en fin de mandat et vont solliciter vos suffrages pour les renouveler. Je vous incite à les y encourager par un vote favorable.

2

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Malgré notre appel à candidature pour remplacer les deux administrateurs décédés cette année et l'année dernière, nous n'avons eu qu'une seule réponse Pourtant il est indispensable d'étoffer notre conseil pour assurer la pérennité de l'association...

Avis donc aux intéressés.....Ce sont trois réunions de CA + l'AG dans l'année...et certaines se déroulent en visio-conférence....

Pour continuer à assumer notre responsabilité de « propriétaire », Il nous faudra compter sur la fidélité de nos donateurs, que nous remercions chaleureusement, et sur qui nous comptons pour les années à venir.

En votre nom, je veux remercier tous mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement, leur travail, et leur esprit de solidarité.

Merci, mesdames et messieurs, pour votre attention et votre confiance. »

2 – Vote sur le rapport moral

0 contre, 0 abstention

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3 - Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Le trésorier commente le compte d'exploitation qui fait apparaître résultat positif en 2021, puis le tableau de la trésorerie au 31 décembre, ainsi qu'un prévisionnel pour l'exercice 2022. L'ensemble de ces tableaux sont adressés, en annexe au PV, à tous les adhérents et donateurs. Le Trésorier précise que le fichier des adhérents donateurs comprend 310 noms, et que le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 140. Le trésorier remercie vivement tous les donateurs passés, présents, et à venir. Il informe l'assemblée que le CA propose de maintenir la cotisation à 15€.

A l'issue de ces différentes présentations, l'assemblée a adopté à l'unanimité : le rapport moral, le rapport financier, et le maintien de la cotisation à 15 €.

4 – Dossier clocher

Le Président présente à l'Assemblée Bernard Périno, architecte DPLG, auteur du travail d'expertise sur le clocher et en charge du projet de réfection qui a été choisi par le Conseil d'administration. Le Président rappelle que ce projet a fait l'objet d'information du public, au moyen de feuilles d'informations distribuées dans les églises de la paroisse Saint Roch en Beaufortain ainsi que sur le site de l'association. Bernard Périno fait ensuite un point sur le projet et répond aux questions de l'Assemblée.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

7 – Election du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration 2021 / 2022 :

Président :

Jean-Noël NAUD

Vice-Présidente :

Martine VIALLET DETRAZ

Trésorier :

Marc de la BRETESCHE

Secrétaire :

Xavier LIFFRAN

Autres administrateurs :

Hélène AUCLAIRE

Serge MENAGER

Philippe DEBIN

Sylviane GACHET déléguée Pastorale, **Membre de droit**

René FERRAND curé de la paroisse Saint Roch en Beaufortain, **Membre de droit**

Père Michel EULER, vicaire général, **Membre de droit**

En 2022, outre le remplacement de Serge Ménager décédé, trois sièges au Conseil d'administration étaient soumis à élection, les mandats des titulaires arrivant à échéance. Il s'agit de Martine Viallet Tetraz, Xavier Lifffran, Hélène Auclaire qui sont candidats à leur succession. Le Conseil n'a enregistré qu'une seule nouvelle candidature celle de Jean Auclaire.

Martine Viallet Tetraz : 0 contre, 0 abstention

Xavier Lifffran : 0 contre, 0 abstention

Hélène Auclaire : 0 contre, 0 abstention

Jean Auclaire : 0 contre, 0 abstention

Les quatres candidats sont élus à l'unanimité.

9 - Clôture de l'Assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Noël Naud clôture l'Assemblée générale ordinaire et invite tous les administrateurs à rester en séance, après la clôture de l'AG, pour la réunion du Conseil d'administration.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

**10 - Intervention du Père René Ferrand, curé de la paroisse Saint Roch en
Beaufortain**

En clôture de cette Assemblée générale, le Père René Ferrand nous dit sa joie de participer à l'Assemblée générale de l'Association. Il remercie l'Association, le bureau et les donateurs, pour son travail d'entretien et d'embellissement de la chapelle et son souci de réaliser un travail pérenne. Il remercie les prêtres qui viennent pour célébrer, ceux qui animent. Pour le père René Ferrand, il est important de continuer à travailler ensemble en confiance, paroisse et Association. Il souligne qu'aux Saisies nous sommes tous, quel que soit nos diocèses d'origine, dans la même Eglise et que nous vivons des moments forts ensemble.

Le président de séance
Jean-Noël NAUD



Le Secrétaire de séance
Xavier LIFFRAN

